

Logement

- **Adresses de logements temporaires centralisées** sur : www.formtoit.org (pour les départements 01, 38 et 74)
- **Aides au logement** : aides d' **Action Logement** pour les apprentis du secteur privé (hors secteur agricole) : www.actionlogement.fr
 - Aide Mobili-jeune : subvention jusqu'à 100€ de remboursé par mois sur votre loyer, selon votre rémunération. Conditions : avoir un bail à son nom (appartement ou logement temporaire type foyer ou résidence) et prendre le logement en même temps que la formation, dans un délai de 6 mois
 - L'avance Loca-pass : permet de verser immédiatement le dépôt de garantie demandé par le bailleur et de le rembourser petit à petit, sans payer d'intérêts, sur une durée maximale de 25 mois (montant 1 200 € maximum)
 - Garantie VISALE (pour le parc privé et les résidences étudiantes) : facilite gratuitement votre entrée dans un logement en présentant un garant auprès de votre bailleur
 - Aide à la recherche de logements : en parc privé si vous déménagez à plus de 70 km
- **Allocation Personnalisée au Logement (APL)** : à solliciter auprès de la CAF de votre département

Transport

- **Aide de l'employeur aux abonnements de transports publics ou de services publics de location de vélos** : Participation de l'employeur aux abonnements de ses salariés pour leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail (article L3261-2 du code du travail) : généralement 50% de l'abonnement.
- **Carte Illico Solidaire** : elle permet de bénéficier de -75% sur vos trajets en TER pour la Région Rhône-Alpes <https://www.ter.sncf.com/rhone-alpes/offres/tarifs/illico-solidaire>
- **Tarifs solidaires de bus**
En cas de faibles revenus (environ moins de 750€ mensuels), vous pouvez bénéficier d'une mutuelle gratuite : CMU-C, qui vous donne aussi droit à 50% de réduction sur les carnets de tickets de bus ou abonnements. http://www.sibra.fr/choisir-le-meilleur-tarif?tid=26&tid_1=21
- **Offre télépéage sur le réseau Rhône-Alpes** : chaque début d'année scolaire, les autoroutes alpines proposent des offres pour les étudiants. Pour la souscription d'un abonnement CITO (AREA) ou Liber-t (ATMB), bénéficiez pendant 1 an de la gratuité de l'abonnement + jusqu'à 20% de réduction sur le réseau AREA, ATMB, SFTRF

Autres aides

- **La carte « étudiant des métiers »** : elle vous permet d'accéder à des réductions concernant les restaurants universitaires, le logement étudiant, le théâtre, le cinéma, les activités sportives...
- **Les chèques services** (tickets « hébergement transport restauration ») : ils sont distribués par le CFA FormaSup Pays de Savoie en milieu d'année scolaire.
- **Mutuelles** :
 - La CMU-C : gratuite, vous pouvez en bénéficier si vos revenus sont inférieurs à 720€ mensuels environ. Elle permet également d'obtenir des tarifs réduits à l'électricité, au gaz et aux titres de transports de bus.
 - L'Aide Complémentaire Santé (ACS) : vous pouvez la demander si vous n'avez pas de mutuelle entreprise et si vos ressources sont comprises entre le plafond fixé pour l'attribution de la CMU-C et 35 % au-delà (env. 970 €).
- **La prime d'activité** : aide financière gérée par la CAF, pour les personnes ayant des revenus modestes. Conditions : les apprentis doivent avoir des revenus professionnels excédant mensuellement 55 % du SMIC brut x 169h (soit 918.35 € au 01/01/18) durant au moins 3 mois. Attention : la prime d'activité peut baisser votre aide APL. Simulation de vos droits : <https://www.caf.fr/wps/portal/cafr/simulateurpa/>. Pensez à faire également une nouvelle simulation de vos APL sur le site de votre CAF.
- **Fonds social** : le CFA FormaSup Pays de Savoie dispose également d'un fonds social, destiné à aider financièrement les apprentis en difficultés financières.